

Luxembourg, le 19 décembre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

« Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse engage régulièrement des spécialistes en logopédie pour répondre aux besoins spécifiques les plus divers.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- *Quelle est l'évolution du nombre de logopèdes depuis 2010 ?*
- *Combien de logopèdes se sont présentés aux examens-concours de recrutement ces dernières années et combien ont réussi ces épreuves ?*
- *Le MENEJ a-t-il déjà défini les besoins en logopèdes durant les années à venir ? Dans l'affirmative, combien de spécialistes en la matière seront encore engagés d'ici l'an 2020 ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu